

Fonds monétaire international

Burkina Faso : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

30 novembre 2016

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Burkina Faso, dans laquelle sont décrites les politiques que le Burkina Faso entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Burkina Faso, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'intention

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

Ouagadougou, le 30 novembre, 2016

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION**

N°2016____/MINEFID/SG/DGCOOP

**Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement**
à
Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington DC 20431 (USA)

Madame la Directrice Générale,

Le gouvernement reste engagé à la mise en œuvre du programme économique et social 2013-2016 soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI). Malgré un début d'année 2016 particulièrement difficile sur le plan sécuritaire qui a empêché la réalisation d'une relance économique forte, le gouvernement a été en mesure de mettre en œuvre les réformes phares planifiées. En particulier, l'adoption de deux lois de finances rectificatives a permis de renforcer les outils à disposition pour l'exécution du programme et sauvegarder les dépenses sociales de réduction de la pauvreté. Le suivi de l'exécution budgétaire à fin septembre 2016 indique en effet une excellente performance des recettes fiscales, qui sont au-dessus du seuil fixé dans le programme pour la première fois depuis fin 2013. L'accélération de l'exécution des projets d'investissement publics, qui demeure à 50% du budget à fin septembre à cause essentiellement de l'adoption tardive du budget, sera facilitée par les mesures visant la rationalisation du processus de passation des marchés publics adoptées en juillet 2016.

Le Burkina Faso a adopté le 20 juillet 2016 le Plan national de développement économique et social (PNDES) en tant qu'instrument des orientations stratégiques du développement économique et social pour la période 2016-2020. Le PNDES est bâti autour de trois axes stratégiques : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) développer le capital humain et (iii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le projet de loi de finances 2017 a été élaboré en étroite cohérence avec les axes stratégiques du PNDES, et met l'accent sur les investissements structurants dans les domaines des infrastructures

routières et énergétiques, de la transformation agricole, de l'emploi des jeunes et la lutte contre la pauvreté et la promotion de la femme. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement envisage de poursuivre les efforts déjà engagés par les régies de recettes. Entre autres mesures, la mise en œuvre effective de la facture de TVA normalisée pour les grandes et moyennes entreprises à partir du 1^{er} janvier 2017, le rétablissement de l'interface électronique entre l'administration fiscale et des douanes, le renforcement des provisions concernant les prix de transfert et la mise en œuvre d'un projet « collecteurs de données à caractère fiscal » dans les entreprises de grande distribution et les grandes surfaces délivrant essentiellement des tickets de caisse vont permettre un accroissement des recettes de plus d'un point de pourcentage du PIB.

Les dépenses récurrentes hors intérêt vont légèrement diminuer en part du PIB grâce aux efforts entrepris pour réduire le train de vie de l'État et des mesures pour contenir la masse salariale. Finalement, des mesures visant l'amélioration de l'exécution des investissements seront mise en œuvre avant fin 2016, telles que (i) la préparation d'une liste de projets d'investissement prioritaire inclus dans la loi de finances gestion 2017 représentant au moins 80 pourcent du montant total inscrit au budget et (ii) la réorganisation du calendrier budgétaire et son adoption pour avancer les délais de préparation du programme d'investissements.

Nous entendons saisir l'opportunité de prix internationaux du pétrole qui restent bas pour continuer les réformes entreprises dans le secteur de l'énergie. En particulier, les mesures adoptées en juin 2016 visant à une structure flexible de prix d'achats d'hydrocarbures de la SONABEL à la SONABHY ont déjà eu un impact positif sur la situation financière de la SONABEL et ont réduit les besoins en subvention de l'État en 2016. En ce qui concerne la SONABEL, les investissements prévus pour faciliter les importations d'énergie des pays voisins ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie solaire vont lui permettre de continuer à diminuer ses coûts de production et accroître la production d'électricité. Afin d'éviter de nouvelles accumulations de passifs conditionnels de l'État envers la SONABHY en cas de hausse des prix mondiaux du pétrole, nous envisageons également la mise en œuvre graduelle du mécanisme automatique d'ajustement des prix des hydrocarbures sur le marché domestique.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe décrit la situation économique et financière qui prévaut en 2016, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre pour le reste de l'année, et établit les repères et réformes pour fin décembre 2016. Il explique également les besoins de financement de la balance de paiement du pays.

Tous les critères de performance et repères quantitatifs continus et ceux prévus pour fin juin 2016 ont été largement respectés. La plupart des repères structurels ont été également respectés dans les délais, sauf la transmission de la situation financière de la société publique des hydrocarbures (SONABHY), qui a été mis en œuvre avec retard. Concernant l'effectivité de l'utilisation de la facture normalisée par les grandes et moyennes entreprises, le prestataire a été identifié et le contrat sera signé d'ici fin novembre. Le repère de juillet 2016 concernant le versement d'un premier montant de 5 milliards de FCFA au titre de l'apurement des arriérés de la compagnie publique d'électricité (SONABEL) a été rempli à temps, et un second versement de 35

milliards de FCFA prévu pour 2017 a également déjà été effectué. Par ailleurs, au titre des plus-values dues à l'État, un montant d'environ 14,7 milliards de FCFA a été transféré dans un compte ouvert à la BCEAO à cet effet. La mise en œuvre du repère concernant la lutte contre la fraude dans les transports de carburants prévu pour novembre 2016 est en cours mais a pris du retard. D'ici à fin décembre 2016, nous nous engageons à finaliser la sécurisation de tous les camions et mettre en place un système de scellés et balises électroniques aux frontières avec le Bénin et le Niger.

Au vu de ces réalisations dans un contexte qui est resté difficile, nous demandons au FMI la conclusion de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et sollicitons le décaissement d'un montant de 4.47 millions de DTS à ce titre.

Pour assurer une continuité, le gouvernement voudrait également solliciter la prorogation du présent programme de neuf mois et une augmentation d'un montant de 4.47 millions de DTS à décaisser une fois qu'une septième revue aura été finalisée. Le présent arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit du FMI expire en décembre 2016. D'ores et déjà, le gouvernement a engagé des réflexions sur les orientations de sa future collaboration avec le FMI. Dans ce schéma, une septième revue se tiendrait en juin 2017 en concomitance avec la demande d'un nouvel accord. Les objectifs de cette septième revue ont été déclinés dans le MPEF ci-attaché, ainsi que les critères et repères quantitatifs et repères structurels pour fin décembre 2017. Sur la base des conventions de prêts signées en 2016, nous allons atteindre le plafond d'endettement non-concessionnel d'ici à fin décembre 2016. Afin de soutenir la mise en œuvre rapide du PNDES et sur la base de notre programme d'investissements pour 2017, nous demandons l'augmentation de ce plafond d'un montant de 125 milliards de FCFA d'ici à la fin du programme. Il a été également porté à notre attention qu'un montant de 90 milliards programmés d'appui budgétaire programmé pour 2016 pourrait ne pas être déboursé d'ici à la fin de l'année. Par précaution, nous demandons une augmentation de l'ajusteur pour le plafond de financement intérieur net du gouvernement de 65 à 90 milliards de FCFA.

Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Le gouvernement communiquera par ailleurs au FMI, toute information relative à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le gouvernement autorise le FMI à publier comme par le passé la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Hadizatou Rosine Coulibaly/Sori

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Attachement I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières Pour la Sixième Revue de la Facilité Élargie de Crédit (FEC)

I. INTRODUCTION

1. Le présent mémoire actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le Fonds Monétaire international (FMI) au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2016-2017. Ce programme vise à préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive, en conformité avec la stratégie de développement du pays, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), qui remplace la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement durable (SCADD). Le mémoire relate les évolutions économiques récentes et fait le point sur les critères quantitatifs et les repères structurels à fin juin 2016. Aussi, pour tenir compte de la demande formulée par le Gouvernement de proroger le programme pour une période de neuf mois, il définit également des critères et repères de performance et repères structurels jusqu'à la fin de l'année 2016 et les grandes orientations de politique économique pour 2017

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution récente du cadre macroéconomique

2. Après une année 2015 marquée par une croissance économique ralentie à 4,0% contre 4,2% en 2014, l'activité économique a repris de manière graduelle durant la première moitié de 2016 et les perspectives pour l'année sont favorables. Elle a augmenté de 4,7 % au premier trimestre, reflétant l'impact des attentats terroristes de janvier, et de 8,3% au deuxième trimestre de 2016 (en glissement annuel) tirée par une nette reprise du secteur tertiaire. Les principaux indicateurs économiques reflètent cette situation générale favorable :

- L'inflation s'est établie, en glissement annuel, en baisse de 0,4% à fin septembre 2016. La décélération du niveau général des prix amorcée en juillet s'explique par la baisse des prix des produits alimentaires, notamment les céréales non transformées et les légumes. En moyenne annuelle, le taux d'inflation est ressorti à 0,6% à fin septembre 2016 contre 0,7% le mois précédent.
- Le taux de croissance du crédit au secteur privé semble avoir amorcé une timide reprise, en décalage toutefois par rapport à la reprise de l'activité. Après avoir décliné jusqu'à 3,9% en avril, il s'est établi à 6,3 % en septembre, toujours en net ralentissement comparé à la moyenne des trois années précédentes (17,4%). La décélération des crédits à l'économie à fin juillet 2016 comparativement aux années antérieures est expliquée notamment par la morosité de l'activité économique enregistrée en début d'année 2016

et par la baisse du prix du baril de pétrole qui a permis d'améliorer la trésorerie de la SONABHY. En contrepartie, les banques ont continué à accumuler des avoirs extérieurs, qui s'établissaient à 902,9 milliards de FCFA en juin 2016. La hausse des avoirs extérieurs nets des banques s'expliquerait notamment par celle de l'encours de leurs souscriptions aux titres publics des autres États de l'UEMOA.

- Le compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer en 2016, sous l'influence de nouvelle production d'or et de cours favorables d'or et de coton, passant d'un déficit de 8% en 2015 à un déficit de 7,6%. Au titre de l'année 2016, les importations devraient ressortir à 1661,9 milliards de FCFA, en hausse de 7,9% sur un an, imputable principalement aux importations de biens d'équipement et intermédiaires. Quant aux exportations, elles atteindraient 1501,1 milliards de FCFA en 2016, en progression de 7,4% sur un an, soutenues principalement par les exportations d'or. En revanche, les ventes de coton fibre se réduisent en valeur, en dépit de la hausse attendue de 7,6% du prix moyen.

B. Mise en œuvre du programme

3. La mise en œuvre du programme reste bonne. Tous les repères quantitatifs continus et à fin juin 2016 ont été atteints, ainsi que les repères indicatifs (Tableau 1).

- Concernant les critères de performance quantitatifs, le plafond de financement intérieur net pour fin juin a été largement respecté, notamment en raison d'un décalage dans l'exécution budgétaire des projets d'investissement. En effet le financement intérieur net s'est élevé à 22.6 milliards de FCFA par rapport à un plafond fixé à 111 milliards de FCFA. Les autres critères quantitatifs ont également tous été largement respectés. Les emprunts non-concessionnels se chiffraient à 205 milliards de FCFA à fin juin, cumulativement depuis 2013.
- Les repères indicatifs à fin mars et fin juin 2016 ont également été respectés, y compris le plafond sur le déficit public et le plancher sur les revenus de l'État. En particulier, ce dernier a été rempli pour la première fois depuis 2013.

4. Six sur les huit repères structurels prévus ont été remplis à fin juin 2016 (Tableau 2). Il s'agit notamment de: (i) produire les rapports d'activités trimestriels de la Direction des enquêtes et des renseignements, (ii) consolider la segmentation des entreprises à travers notamment l'opérationnalisation du nouvel organigramme de la DGI, (iii) contrôler les contribuables entre la DGI et la DGD à travers l'utilisation du numéro d'identification fiscale en commençant par les grands contribuables et produire des rapports trimestriels sur les résultats et les actions entreprises, (iv) fournir la prévision mensuelle des recettes douanières par poste de douane sur base annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions, (v) maintenir en activé le champ 44 pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les

déclarations en douane et (vi) soumettre le rapport d'audit de la dette intérieure pour adoption de ses recommandations par le Conseil des Ministres.

5. Les comptes annuels audités de la SONABHY et la SONABEL à fin 2015 ont été produits et les premiers rapports financiers trimestriels des deux sociétés ont été transmis, mais avec 3 mois de retard concernant la SONABHY. Cependant, la mise en place effective de l'utilisation de la facture normalisée par les grandes et moyennes entreprises n'a pas été effective à l'échéance prévue. En effet, la procédure de passation du marché a été reprise deux fois suite aux oppositions des soumissionnaires. Néanmoins, une nouvelle procédure d'appel d'offres est très avancée et le contrat avec le fournisseur sera signé d'ici au 30 novembre, ce qui permettra la mise en œuvre effective de la facture normalisée par les grandes et moyennes entreprises à partir du 1^{er} janvier 2017 au plus tard.

6. Concernant les repères à mettre en œuvre entre juin et décembre, le premier paiement de dividende exceptionnel de la SONABHY à l'État pour apurer la dette de la SONABEL d'un montant de 5 milliards de FCFA a été effectué en juillet 2016. La mesure consistant à limiter les coulages au niveau du transport des hydrocarbures à mettre en œuvre conjointement par la DGD et la SONABHY est en cours de réalisation mais a pris du retard. La sécurisation de tous les camions et la mise en place d'un système de scellés et de balises électroniques aux frontières avec le Bénin et le Niger seront effectives d'ici à fin décembre 2016.

III. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REFERENTIEL DE DEVELOPPEMENT POUR 2016-2020.

7. Le Burkina Faso a adopté le 20 juillet 2016 le Plan national de développement économique et social (PNDES) en tant qu'instrument d'orientations stratégiques du développement économique et social pour la période 2016-2020. Le PNDES vient en remplacement de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015 et tire ses fondements du programme "Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice" de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso, de la vision Burkina 2025 et des engagements internationaux (l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de développement durable) auxquels le Burkina Faso a souscrit. L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè pour atteindre une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et permettant l'amélioration du bien-être social.

8. Élaboré selon les principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR), le PNDES est bâti autour de trois axes stratégiques comprenant chacun des objectifs stratégiques et des effets attendus. Ces axes sont les suivants : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) développer le capital humain et (iii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

9. Le coût global de la mise en œuvre du PNDES est évalué à 15 395,4 milliards FCFA, représentant un coût annuel moyen de 3 079,1 milliards FCFA. Il sera financé à hauteur de 63,8%

par des ressources propres (9 825,2 milliards FCFA) et à 36,2% soit 5 570,2 milliards FCFA par d'autres sources. La part consacrée aux dépenses d'investissements sera de 54,6%, correspondant à une enveloppe globale de 8 408,2 milliards FCFA sur la période, soit 1 681,6 milliards FCFA par an.

10. Le financement du PNDES se fera par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources internes et externes, axée sur des méthodes nouvelles et innovantes, en sus du recours à l'Aide publique au développement (APD) traditionnelle. Au titre des financements innovants, les systèmes de taxes nationales, l'émission de titres publics, les contributions volontaires et les loteries, les méthodes de mobilisation des fonds des Burkinabè de l'extérieur, les obligations garanties par les pays donateurs vendues sur le marché financier, les allocations provenant des fonds générés par la vente des quotas d'émission, les partenariats publics-privés, les prêts bonifiés, le financement participatif ou *crowdfunding*, l'actionnariat populaire, etc., pourront être utilisés. Dans ce cadre de la mobilisation de ces financements, une Conférence des partenaires du Burkina Faso pour son financement a été organisée, du 7 au 8 décembre 2016, à Paris en France avec la Banque Mondiale comme chef de file des Partenaires techniques et financiers. Les prochaines grandes étapes de la mise en œuvre du PNDES incluent la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation, la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique et l'élaboration d'une stratégie de communication pour renforcer son appropriation.

IV. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER POUR LA PERIODE 2016-2017

A. Cadre macroéconomique

11. La croissance réelle du PIB devrait s'établir à 5,4% en 2016, soit un rebond de 1,4 points de pourcentage par rapport à 2015. Tenant compte des prix du pétrole relativement bas, de la bonne tenue des cours de l'or et du coton ainsi que d'une pluviométrie favorable, la reprise devrait s'étendre à tous les secteurs. Le secteur primaire devrait reprendre avec une hausse de sa valeur ajoutée de 3,8% en 2016 après une contraction de 1,2% en 2015, imputable principalement au rebond de la production agricole. En outre, le maintien de l'activité dans les secteurs secondaire (+4,1%) et des services (+5,2%) devrait consolider le dynamisme de l'activité économique. Ainsi, le secteur secondaire devrait tirer profit de la stabilité de l'activité d'extraction, de la poursuite des travaux d'investissement dans les infrastructures socioéconomiques, de la bonne tenue du sous-secteur de l'énergie renforçant le redressement de l'activité dans les manufactures. Quant au secteur des services, il bénéficierait de la bonne orientation de l'activité dans les télécommunications, les services financiers et dans une moindre mesure les services non marchands en lien avec les transferts de l'administration publique. Dans un scénario plus optimiste, la production céréalière pourrait rebondir de 8% (6% dans le scénario de base), ce qui tirerait la croissance à 5,9%.

12. La croissance du crédit au secteur privé devrait rester faible à 9,4%, soit en dessous des taux de progression de 20 à 25% de ces dernières années avant la transition politique. Les avoirs

extérieurs nets, par contre, pourraient connaître une croissance de l'ordre de 15% entraînant un taux de croissance de la masse monétaire à 13,3% en 2016 par rapport à 2015.

13. L'inflation annuelle devrait rester modérée et se situerait à 0,7% à fin 2016. Cette évolution résulterait du net recul de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » en raison des bonnes perspectives de récoltes attendues et de la baisse de la fonction transport. Elle traduit également la baisse des prix des produits pétroliers enregistrée sur l'année.

14. En ce qui concerne 2017, la croissance devrait continuer à se raffermir pour se situer entre 6 et 7%. Les principaux facteurs contribuant à cette bonne performance seraient l'activité minière, avec la mise en opération de deux nouvelles mines d'or, portant ainsi à dix (10) le nombre de mines industrielles en exploitation, ainsi que la mise en œuvre sur une année entière du programme d'investissements publics dans les domaines de l'énergie, des routes, des aménagements hydroagricoles, des infrastructures de télécommunications, etc. A moyen terme, la croissance pourrait se maintenir aux environs de 6.5-7% sous l'impulsion de la mise en œuvre du PNDES, notamment de l'amélioration progressive de l'approvisionnement en énergie. Le raffermissement de l'activité serait imprimé par la dynamique de l'ensemble des secteurs qui devraient bénéficier des actions prévues en matière d'investissement. Ainsi, le secteur secondaire connaîtrait la plus forte progression de sa valeur ajoutée du fait de l'expansion de l'activité minière associée à une production d'or plus importante d'au moins 41 tonnes d'or en 2017 et qui atteindrait plus de 46 tonnes à partir de 2018, ainsi que le début d'exploitation de la mine de manganèse à partir de 2020. À cela s'ajoute l'intensification des investissements notamment dans les infrastructures énergétiques en vue d'améliorer progressivement l'offre d'énergie au profit des manufactures et dans les infrastructures de transport, ces deux tendances devraient confirmer le redressement de la branche des bâtiments et travaux publics. La consolidation des actions dans le domaine agro-sylvo-pastoral à travers la poursuite de l'opérationnalisation des pôles de croissance (Bagré, Samendenni-Sourou, Sahel) et la vigueur de l'activité dans les services contribueraient au renforcement de l'activité économique sur la période. L'inflation devrait rester modérée (suivant l'évolution des prix à l'importation) et en dessous du critère de l'UEMOA de 3% tandis que le crédit au secteur privé devrait reprendre du rythme. Pour accompagner le secteur privé à jouer pleinement son rôle de moteur de croissance dans le contexte d'opérationnalisation du PNDES, le Gouvernement entend entre autres poursuivre sa politique d'apurement de la dette intérieure, renforcer les actions d'amélioration du climat des affaires et de sécurisation des investissements et accélérer la mise en œuvre des réformes amorcées en 2016 pour plus de célérité et d'efficacité dans l'exécution des dépenses.

15. Le PNDES envisage un scénario encore plus optimiste, qui verrait la croissance s'établir à 8,4% en 2017 et à 8,2% en moyenne en 2018-20. Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un niveau important des investissements publics pour soutenir la transformation structurelle de l'économie. Dans cette optique, l'accélération de la croissance économique résulterait de la consolidation de l'activité dans les services, de l'amélioration progressive du tissu industriel notamment les

manufactures, l'expansion de l'activité minière et l'accroissement de la productivité dans le secteur primaire.

16. Ces scénarios favorables comportent toutefois un certain nombre de risques, externes et internes, qui ne sont pas négligeables et pourraient avoir un impact négatif sur la croissance. Il s'agit notamment d'une dégradation possible de la situation sécuritaire régionale, une baisse des cours de l'or et du coton, une augmentation des prix du pétrole, une mauvaise pluviométrie entraînant une baisse de la production agricole, une récession prolongée en Europe ou des conditions financières moins favorables sur le marché régional. Du côté des risques internes, on peut citer une dégradation du climat social entraînant une augmentation de la masse salariale et transferts au détriment des investissements, ainsi que des goulets d'étranglement persistants dans la capacité de mise en œuvre et/ou la capacité d'absorption qui pourraient ralentir l'exécution du budget. À cela s'ajoute, l'éventuel risque financier en lien avec la faible mobilisation des ressources aussi bien interne qu'externe pour le financement du PNDES ainsi que la faible adhésion des acteurs participant au processus de développement national. Cependant, pour minimiser ces risques, des mesures d'atténuation ont été identifiées à savoir :

- l'amélioration des dispositifs de renseignement, de sécurité et renforcer les coopérations militaires et sécuritaires ;
- la promotion d'un environnement politique apaisé et une justice équitable ;
- la poursuite des actions pour accroître la mobilisation des ressources internes et maîtriser certaines catégories de dépenses ;
- la diversification de la base exportable avec un accent sur la transformation des produits locaux de bases ;
- la mise en place un dispositif institutionnel approprié pour le pilotage et le suivi du PNDES.

B. Politique budgétaire

Budget 2016

17. Au niveau des finances publiques, une deuxième Loi de finances rectificative (LFR) a été votée par l'Assemblée nationale le 21 juillet 2016. Cette loi de finances prend en compte, d'une part, de nouveaux besoins qui sont apparus après l'adoption de la 1^{ère} LFR et, d'autre part, des perspectives de nouvelles ressources. Par ailleurs, pour les dépenses présentant un caractère urgent, le Conseil des Ministres avait autorisé leur exécution par voie de décret d'avances en attendant leur régularisation à travers la deuxième loi de finances rectificative. Ces dépenses sont relatives entre autres à l'organisation des élections municipales de mai 2016 et à l'apurement des arriérés liés à la restauration des étudiants.

18. En rappel, la première LFR permettait de prendre en compte d'une part la nouvelle configuration du Gouvernement à l'issue des élections présidentielle et législatives du 29

novembre 2015 et d'autre part, l'incidence des mesures gouvernementales relatives à la relance de l'activité économique et à l'apaisement du climat social.

- Conformément aux objectifs fixés, les recettes totales (hors dons) devraient s'améliorer à 18,3 % du PIB, pour presque retourner aux niveaux atteints avant la baisse enregistrée en 2014 et 2015. Le retour à un climat politique serein contribue à favoriser une collecte plus productive des recettes. Cependant la baisse des prix à la pompe des hydrocarbures qui a entraîné une baisse des bases taxables desdits produits et les grèves des informaticiens ayant entraîné des ruptures de connexion sur l'ensemble du territoire national ont contribué à une baisse significative de la performance de l'Administration des Douanes au troisième trimestre. Afin de réduire l'écart par rapport aux prévisions, environ 2,600 dossiers manuels sont en cours de retraitement pour être ressaisis dans le système information SYDONIA en vue de leur prise en compte des liquidations dans les recettes douanières. Les réformes fiscales et mesures de renforcement des capacités entreprises durant l'année vont également contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'atteinte des objectifs fixés. Ces mesures comprennent notamment (i) l'intensification des actions de contrôle et de recouvrement ; (ii) l'adoption d'une stratégie d'optimisation de la communication et de la sensibilisation des contribuables au civisme fiscal ; (iii) la poursuite de la segmentation qui permet une bonne maîtrise des couches fiscales et l'amélioration de leur contribution ; (iv) l'activation du champ 44 de SYDONIA WORLD pour la saisie obligatoire des références de l'attestation de vérification COTECNA ; (v) le contrôle des entrepôts et des destinations finales des marchandises ; (vi) la réalisation du projet du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) ; (vii) le suivi satellitaire des marchandises en transit ; (viii) le suivi des clauses fiscales et douanières des marchés publics financés sur ressources propres ; (ix) l'installation et l'exploitation du nouveau scanner à Ouaga-route ; et (x) l'intensification des actions de lutte contre la fraude. Les recettes non-fiscales ont également bénéficié de dividendes exceptionnels de la part de SONABHY, pour environ 0,5% du PIB.
- Les dépenses courantes passeraient de 14,6 à 15,2% du PIB (comparé avec la première LFR), principalement en raison d'une augmentation de la masse salariale qui passerait désormais à 7,4% du PIB de 2016 (contre 7,2% dans la LFR et 6% en 2013) et des transferts courants qui attendraient 5.1% du PIB en 2016 (contre 4.7% dans la LFR et 5,3% en 2013). L'augmentation de la masse salariale provient essentiellement de l'impact de la loi 081 sur le statut des fonctionnaires. Ladite loi permet de mettre fin à la dualité du profil des agents de la fonction publique. Ainsi, le Gouvernement a opté d'harmoniser la rémunération à travers l'alignement des fonctionnaires sur les contractuels. Cette loi permet aux fonctionnaires et contractuels de se retrouver dans une nouvelle situation catégorielle, de classification et d'échelonnement. L'incidence financière estimative relative à l'opérationnalisation de la loi 081 en termes de charges nouvelles (l'apurement des avancements et la mise en œuvre du reversement dans la nouvelle grille indiciaire) est de 29, 096 milliards de FCFA dont 20,830 milliards de FCFA pour le reversement dans le nouveau classement indiciaire et 8,266 milliards de FCFA pour l'apurement des

avancements. Cependant l'incidence prise en charge sur le budget de l'État, gestion 2016, dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi 081 est de 25,89 milliards FCFA. .

- Les dépenses d'investissement passeraient de 7,6 à 9,3% du PIB suite à l'intégration de nouveaux projets tels que le pôle de croissance du sahel ; le projet appui au financement adapté à l'agriculture familiale, l'opérationnalisation de la facture normalisée, le projet BID_UEMOA et le projet adaptation basée sur les écosystèmes.

19. Le déficit budgétaire global (base caisse) devrait s'établir à 2,5% du PIB en 2016, en léger retrait par rapport à 2015. Ce déficit devrait être financé par des ressources extérieures nettes de 124.7 milliards de FCFA ainsi que par un financement domestique (hors amortissements) incluant un montant de 165 milliards de FCFA d'émissions d'obligations et 303,5 milliards de FCFA de bons du trésor. Ce montant d'émissions impliquerait un sur-financement se traduisant par une accumulation de 114.3 milliards de FCFA de dépôts sur le compte du Trésor à la BCEAO, dans l'hypothèse d'un déboursement de tous les appuis budgétaires prévus. Cette accumulation s'explique par la volonté d'assurer une liquidité suffisante pour l'exécution du budget en fin d'année, étant donné les incertitudes liées au déboursement des aides budgétaires (l'enveloppe budgétaire inclut un montant de 139.7 milliards de FCFA en aide budgétaire (dons et prêts programme), dont seulement 39,9 milliards de FCFA ont été déboursés à fin septembre), et pour démarrer l'année 2017.

20. Le suivi de l'exécution budgétaire à fin septembre 2016 indique une excellente performance des recettes propres, qui atteignent 98% des projections, y inclus les dividendes exceptionnels déjà perçus. Les dépenses courantes sont en ligne avec les projections, mais les dépenses d'investissement restent en deçà à 77% des objectifs pour fin septembre et 50% du budget annuel. L'accélération de l'exécution des projets d'investissement publics d'ici à la fin de l'année devrait être rendue possible par la mise en œuvre des mesures d'allègement des conditions d'exécution des projets et programmes et activités de développement, votées par l'Assemblée Nationale en juillet 2016. Ces allègements portent essentiellement sur : (i) le rehaussement des seuils de passation des marchés publics, (ii) la réduction des délais de mise en concurrence des soumissionnaires en matière de marchés publics, de délégation de service public et de partenariat public-privé, (iii) la réduction des délais d'approbation des contrats, (iv) la suppression de la double-revue pour les marchés financés sur ressources extérieures et (v) l'assouplissement des conditions d'approbation des travaux des commissions d'attribution, de sélection des marchés, des délégataires du service public et du partenaire privé.

Budget 2017

21. Le projet de loi de finances, exercice 2017 a été élaboré sur la base des priorités et choix stratégiques budgétaires définis par le Gouvernement. Ces priorités ont été définies en lien avec

les axes stratégiques du PNDES. Un accent particulier a été mis sur les investissements et réformes structurants des secteurs tels que :

- les infrastructures à travers le bitumage de routes, la réalisation de pistes rurales et l'entretien de routes bitumées et non bitumées ;
- l'agriculture à travers la promotion de la transformation des produits locaux d'une part et l'accompagnement du monde rural avec la mise en place de nouvelles structures de financement adaptées au secteur d'autre part. Dans ce registre, il faut également noter le renforcement de la subvention au secteur coton pour une plus grande compétitivité de nos producteurs ;
- la promotion de l'emploi des jeunes par un financement adéquat des structures en charge de la promotion de l'auto-emploi des jeunes ;
- la lutte contre la pauvreté et la promotion de la femme en général et de la santé de la mère et de l'enfant en particulier.

22. En ce qui concerne les recettes budgétaires, le budget prévoit un montant de recettes propres de 1 438 milliards de FCFA, soit une augmentation de 12% par rapport à 2016. La DGI et la DGD envisagent un certain nombre de réformes et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs.

23. Pour la Direction Générale des Douanes (DGD), il s'agira de :

- Poursuivre la mise en œuvre du système SYLVIE et la connexion des commissionnaires en douane agréés au système douanier informatisé. Pour 2017, l'administration des douanes veillera à connecter à la plateforme électronique l'ensemble des administrations publiques qui délivrent des certificats et attestations.
- Mettre en œuvre le projet COTEC au cours de l'année 2017. Cette mise en œuvre permettra d'assainir les activités de dédouanement des véhicules d'occasion et partant d'améliorer les recettes douanières.
- Dans le cadre des interconnexions de notre système informatique avec celui des pays voisins, le projet avec le Togo est avancé et pourrait voir le jour en 2017. Cette interconnexion permettra le meilleur suivi des éléments de l'assiette des marchandises déclarées en transit depuis le port du Togo jusqu'au Burkina Faso.
- Renforcer le dispositif de contrôle des opérations dans le secteur minier par l'élaboration d'un protocole type d'installation de postes de douane sur les sites miniers.
- S'assurer de l'application des réglementations existantes concernant les scanners, notamment en rendant obligatoire le passage au scanner des chargements de

marchandises transportées par camion. Rétablir l'interface électronique entre les bases de données de la DGD et DGI pour faciliter les contrôles et éviter la fraude.

- Mettre en œuvre la quatrième phase du suivi satellitaire.
- Mettre en œuvre le plan de lutte contre la contrebande des motocycles.

24. Pour la Direction Générale des Impôts, l'accent sera mis sur de nouvelles dispositions fiscales pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et améliorer l'action en recouvrement, comprenant notamment :

- L'opérationnalisation effective de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA (voir plus haut) ;
- La mise en œuvre d'un projet « collecteurs de données à caractère fiscal » qui concernera notamment les entreprises de grande distribution et les grandes surfaces qui délivrent essentiellement des tickets de caisse. Il s'agit d'équiper ces entreprises d'appareils recueillant les données des caisses enregistreuses et les transmettant aux serveurs de l'administration. C'est un projet qui est d'abord en réflexion et va sans doute nécessiter une adhésion préalable des entreprises, voire une modification de la législation, pour instituer une obligation d'utilisation desdits équipements ;
- La consécration de l'identifiant financier unique par la loi et l'obligation pour les banques et établissements financiers d'intégrer l'IFU dans les éléments d'identification des détenteurs de comptes commerciaux et professionnels ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de cadastre fiscal ;
- Des mesures pour protéger la base taxable de l'impôt sur les sociétés visant à renforcer les provisions concernant les prix de transfert, notamment la précision qui sera apportée en matière d'impôt sur les sociétés que le chiffre d'affaires des entreprises qui vendent des produits cotés sur un marché boursier ne doit pas être inférieur à celui déterminé à partir des prix du marché au jour où les ventes sont réalisées. Cela pour lutter contre les contrats de couverture frauduleux. Il est également prévu de mieux limiter la déduction des frais de siège, une limitation qui touchera toutes les formes d'établissement d'entreprises étrangères au Burkina Faso (filiales, succursales, bureau de représentation et toute autre forme d'établissement stable).
- La poursuite de l'informatisation des services fiscaux avec le renforcement de nouvelles fonctionnalités et une meilleure interconnexion des logiciels par le développement d'interfaces ;

25. Les recettes extraordinaires (dons programmes et dons projets) se chiffrent à 307,5 milliards FCFA, dont 77,9 milliards de FCFA au titre des dons programmes, ceci sur la base des annonces et engagements des partenaires à fin octobre 2016. Néanmoins ces annonces ne

tiennent pas compte des ressources additionnelles qui pourraient être mobilisées durant et après la Conférence des partenaires.

26. Le niveau des dépenses récurrentes hors paiement d'intérêts va reculer d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB, reflétant la volonté du Gouvernement de dégager de l'espace fiscal pour les investissements. Les dépenses de personnel vont progresser d'environ 6% en termes nominaux, essentiellement à cause de l'impact de la loi 081 sur la masse salariale, impact néanmoins mitigé par de nouvelles mesures pour contenir la masse salariale et les effectifs. En effet, la rationalisation du système de gestion salariale, la déconcentration du circuit de traitement et l'assainissement du fichier de paie devraient permettre à terme, une maîtrise des effectifs et réduction des paiements indus. Outre ces mesures, le Gouvernement a engagé des actions fortes allant dans le sens d'améliorer le niveau de mobilisation des ressources internes, notamment les recettes fiscales à l'effet d'améliorer le ratio « masse salariale/recettes fiscales ». Les dépenses de fonctionnement sont également contenues en termes réels grâce aux mesures entreprises pour réduire le train de vie de l'État. Ces mesures sont entre autres, la réduction des frais de communication des ministres et présidents d'institution, la réglementation de l'utilisation des véhicules de l'État, la résiliation de certains baux administratifs et la réduction des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone. Les dépenses de transferts voient également une légère baisse en termes réels, passant de 5,1% du PIB en 2016 à 4,6 pourcent en 2017. Ces dépenses incluent une subvention au secteur coton pour un montant de 20 milliards FCFA.

27. Les dépenses d'investissement devraient connaître un accroissement significatif, essentiellement tiré par les investissements financés sur ressources propres, qui passeraient de 371,9 milliards FCFA en 2016 à un montant compris entre 560 et 700 milliards FCFA en 2017. Les investissements sur ressources externes connaîtraient une progression moindre, passant de 288,6 milliards FCFA en 2016 à un montant compris entre 340,8 et 391 milliards de FCFA en 2017.

28. Le financement du budget est assuré par un montant de 100,8 milliards de FCFA de financement externe, y inclus FCFA 42,8 milliards en amortissement, et un montant de FCFA 168,5 milliards de FCFA en financement interne, y inclus 300 milliards de FCFA en emprunts obligataires. Malgré cela, il reste un besoin de financement de 3,7 milliards de FCFA dans le scénario de base, financement qui pourrait être couvert par l'augmentation d'accès du programme FEC. Sur la base des engagements existants au titre de l'aide budgétaire, le déficit s'établirait à 3,6% du PIB en 2016, Néanmoins, des financements additionnels, essentiellement sous forme de dons, identifiés lors de la Conférence des partenaires de Décembre 2016 et au-delà permettraient d'exécuter un montant d'investissements plus importants, et le déficit pourrait augmenter jusqu'à 4% du PIB.

C. Politique de la dette

29. La politique d'endettement du gouvernement vise à préserver un risque « modéré » au regard de l'analyse de viabilité de la dette basée sur divers indicateurs (y inclus les ratios de la dette publique au PIB, aux recettes fiscales et aux exportations) et divers scénarii de risques.

Notre portefeuille de projets PNDES comprend des investissements structurants dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures routières et hydroagricoles et des télécommunications. La stratégie de financement retenue continuera de privilégier les dons et financement concessionnels, la poursuite du recours au marché financier régional à des maturités graduellement plus étendues. Les actions visant le développement du PPP seront poursuivies de manière prudente afin d'éviter l'accumulation de risques et passifs contingents pour l'État. Le recours à des financements non-concessionnels est envisagé mais à des termes plus favorables que les conditions de marché tels que la finance islamique.

30. Pour 2016, le montant total des emprunts concessionnels et non-concessionnels signés et à signer s'élèvera à 217,9 milliards de FCFA dont 68,8 milliards de FCFA en emprunts non-concessionnels et 32,1 milliards de FCFA en emprunts concessionnels (Tableau du texte 1).

Tableau du texte 1. Conventions signées et à signer en 2016						
Intitulé du projet	PTF	Domaine	Montant en milliard de FCFA	Conditions	Date de signature	Type
Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne	BM	Gouvernance	18,629	Intérêt : 0,75% Durée : 40 ans Grace : 10 ans	15 avril 2016	Concessionnel
Projet de transport et de développement des infrastructures urbaines		Transport	57,593	Intérêt : 0,75% Durée : 40 ans Grace : 10 ans	07 juillet 2016	Concessionnel
Projet de construction et de bitumage de la route Guiba -Garango	BID	Développement agricole	29,649	Intérêt : 2,5% Durée : 11 ans Grace : 4 ans	17 mai 2016	Non concessionnel
Projet de Développement Agricole de Liptougou et de Pensa			8,6	Intérêt : 2,5% Durée : 19 ans Grace : 4 ans	17 mai 2016	Non concessionnel
			3	Intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Grace : 7 ans		Concessionnel
Projet de Développement Agricole de SOUM (NANORO)		Développement hydroagricole	10,8	Intérêt : 1,5% Durée : 20 ans Grace : 5 ans	17 mai 2016	Non concessionnel
			6,3	Intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Grace : 7 ans		Concessionnel
Projet d'électrification des quartiers péri-urbains de Ouaga et de Bobo		Electricité	16,9	Intérêt : 2% Durée : 20 ans Grace : 10 ans	Date de signature prévue le 16 novembre 2016	Non Concessionnel
			5,9	Intérêt : 1,5% Durée : 25 ans Grace : 7 ans		Concessionnel

Tableau du texte 1. Conventions signées et à signer en 2016						
Intitulé du projet	PTF	Domaine	Montant en milliard de FCFA	Conditions	Date de signature	Type
Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le plateau centrale	BOAD	Développement rurale	10	Intérêt : 3,6% Durée : 18 ans Grace : 5 ans	26 septembre 2016	Concessionnel
Projet d'électrification des zones péri urbaine de Ouaga et de Bobo	BAD	Electricité	19,9	Intérêt : 2% Durée : 20 ans Grace : 10 ans	18 octobre 2016	Concessionnel
Projet de la ligne électrique de Zano-Koupela	OFID	Electricité	7,7	Intérêt : 1,25% Frais administratif 1% Durée : 20 ans Grace : 5 ans	Date de signature prévue le 05 décembre 2016	Non Concessionnel
Approvisionnement en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso	AFD	Eau	19,678	Intérêt : 1,25% Durée : 20 ans Grace : 06 ans	05 avril 2016	Concessionnel
projet d'eau potable au profit des populations déplacées par la construction de l'aéroport de Donsin	Belgique	Eau	2,5	Intérêt : 0% Durée : 30 ans Grace : 10 ans	10 novembre 2016	Concessionnel
TOTAL GENERAL			217,15			

31. Pour 2017, nous avons identifié de manière préliminaire un montant de 438,9 milliards de FCFA en prêts non-concessionnels et concessionnels (Tableau du texte 2).

32. En ce qui concerne les interventions sur le marché obligataire régional, elles visent deux objectifs. Il s'agit d'une part de continuer à étendre la maturité des bons vers une période de 1 à 2 ans pour les bons du trésor et de 7 ans pour les obligations et d'autre part, d'améliorer la planification et le suivi de ces opérations afin de maîtriser le calendrier des remboursements et des besoins de refinancement et de réduire les coûts.

33. Afin d'accompagner la mise en œuvre du PNDES tout en préservant la soutenabilité de la dette publique à moyen terme, des actions visant le renforcement des capacités de la direction de la dette publique seront conduites. À terme, il s'agit de créer une unité de gestion de la dette moderne, capable d'assurer les fonctions de « front, middle et back office » et de poursuivre et améliorer la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Un personnel qualifié en nombre suffisant ainsi qu'une coopération étroite entre la DGTCP, DGCOOP sera nécessaire pour gérer de manière intégrée l'endettement extérieur et régional/domestique ainsi que le portefeuille de PPP. Dans le cadre du renforcement de la capacité de gestion de la dette, il est envisagé : (i) l'amélioration des outils de gestion de la dette (AVD, SDMT...); et (ii) le

renforcement du personnel tant en nombre qu'en qualité à travers la formation, notamment la gestion des risques liés à la dette conditionnelle.

Tableau 2. Liste des projets à soumettre aux guichets concessionnels et non concessionnels en 2017				
Nom du Projet	Domaine	Coût total du projet En milliards FCFA	Observations	Situation du projet
Projet d'aménagement hydro-agricole de Dangoumana	Aménagement hydro agricole	33, 780	BID dont 44 milliards en non concessionnel	La dernière évaluation du projet aura lieu au 1 ^{er} trimestre 2017.
Projet d'AEP Koupèla et Pouytenga	Assainissement et Eau potable	12 ,300		
Projet de Développement Intégré du Sanguié	Développement rural	12, 420		
Projet de Promotion de l'Innovation pour un Développement Durable (PROPIDD)	Recherche	8, 136		
Barrage hydro électrique et hydro agricole de WESSA	Hydro électrique et hydro agricole	110,4	Inde concessionnel	
Projet Back Bon		76,2	Financement partiel	
Projet de Gounguin-Fada-Frontière du Niger	Route	128.39	BAD dont 80 milliards en non concessionnel ; JAPON ; UE ; UEMOA.	Le dossier sera soumis au Conseil d'administration de la BAD au 1er trimestre 2017
Projet Irrigation au Sahel	Agricole	18	IDA	
Assistance technique secteur transport	Transport	12		
Projet Elevage	Élevage	18		
Projet de construction et de bitumage de la route nationale N°23 (Ouahigouya-Djibo)	Route	14.450		
Projet de forages	Forages (Eau)	26	Russie en non concessionnel	
Projet de développement durable de la ville de Ouagadougou	Voirie urbaine	50	AFD /concessionnel	
TOTAL		520,076 milliards		

D. Réformes structurelles

En matière de finances publiques

34. La mise en œuvre du programme d'investissement adossé au PNDES présente de nombreux défis, en particulier celui d'assurer que la qualité de la planification et de l'exécution des investissements ne souffre pas de l'accroissement significatif de leur volume. Suite aux mesures adoptées en juillet 2016, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée Nationale un nouveau code de passation des marchés. La mise en œuvre de ce code visera au respect de la norme communautaire relative au recours aux procédures exceptionnelles dans la gestion de la commande publique. Un exercice PIMA que conduira le département des finances publiques du FMI en début d'année 2017 permettra d'identifier les mesures prioritaires et de préparer un plan d'action priorisant les mesures nécessaires à une amélioration de l'exécution du budget d'investissement.

35. Les autres actions prioritaires envisagées pour accélérer la mise en œuvre de notre programme d'investissements sont les suivantes :

- La réorganisation du calendrier budgétaire pour avancer la préparation du programme d'investissements publics et adopter une circulaire permanente sur le calendrier budgétaire.
- La facilitation du suivi des projets, à travers la préparation d'une liste des principaux projets d'investissement, représentant au moins 80% du volume total d'investissements inscrits dans la LFI 2017. Cette liste indiquera notamment le nom et un descriptif du projet, le coût total, le mode de financement, et son état de préparation/mise en œuvre ainsi que sa date d'achèvement anticipée dans le cas des projets pluriannuels.
- Le passage au budget programme à partir de janvier 2017 devra permettre à terme une gestion budgétaire plus déconcentrée, plus efficace et rapide. Cependant ce passage présente également des défis, en termes de : (i) renforcement des capacités des acteurs sur les innovations introduites par la Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) adoptée en novembre 2015 ; (ii) adaptation du système d'information pour l'élaboration, l'exécution et la reddition des comptes ; (iii) modalités pratiques de déconcentration de l'ordonnancement des dépenses ; (iv) nomination des Responsables de programme (RP).

36. En ce qui concerne la gestion de la masse salariale, nous allons mettre en œuvre des mesures visant à contenir à la fois la croissance de la masse salariale et les effectifs de manière à revenir à un ratio masse salariale sur recettes fiscales de 35% environ en 2019 (critère de convergence de l'UEMOA).

37. Nous avons continué d'améliorer la gestion de trésorerie et avons éliminé les arriérés provenant d'une accumulation des instances de paiement à fin mars 2016, et entendons continuer à préparer des rapports trimestriels y afférents. Concernant les avoirs du trésor immobilisés sur les comptes de chèques postaux, le rapport final de l'audit commandité par le Ministre en charge des finances et mené par la BCEAO est disponible. Le ministre en charge des

postes a été saisi par le MINEFID afin de mettre en œuvre les recommandations de la mission d'audit qui portent aussi bien sur la gouvernance de la SONAPOST que sur le remboursement des avoirs du Trésor dans ses livres. Le rapport a proposé un schéma de remboursement des avoirs s'étalant jusqu'en 2019.

38. Le rapport annuel de l'ASCE sur la dette intérieure a néanmoins identifié des dettes de l'État au titre de la dette intérieure pour un montant total 197 milliards de FCFA, dont 75,3 milliards de FCFA au titre des ministères et institutions. Ce dernier montant se compose de FCFA 35,9 milliards de FCFA de dettes « régulières », provenant de contrats ayant respecté les procédures en vigueur mais n'ayant pas été exécutés dans les délais envisagés initialement. Nous sommes en train de procéder à la régularisation graduelle de ces dettes et avons inscrit un montant de 30 milliards de FCFA dans le budget 2016. En ce qui concerne les dettes « irrégulières », d'un montant de 40 milliards de FCFA, pour lesquelles les procédures requises n'ont pas toutes été suivies, il sera adopté une stratégie pour leur validation progressive sous réserve de la validation des montants correspondants. Un montant provisionnel de 30 milliards de FCFA est inscrit dans le budget 2017 à cet effet. Il est également envisagé de mettre en œuvre les autres principales recommandations de l'audit de l'ASCE, comprenant :

- rationaliser la gestion de la trésorerie et en particulier la fermeture graduelle des comptes de dépôt;
- inscrire dans le budget de l'État des crédits pour faire face à l'incapacité des universités à honorer les échéances de leurs emprunts avalisés par l'État ;
- éviter de recourir aux sociétés d'État pour financer les activités de l'État ;
- formaliser par un contrat ou une convention toute prestation des sociétés d'État au profit de l'État avant tout début d'exécution et respecter les engagements pris au travers de ces contrats ou conventions ;
- passer en revue les procédures budgétaires liées au suivi du circuit de la dépense pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, et en particulier assurer le strict respect de la réglementation en matière de gestion des régies d'avances.
- adopter un texte qui règlemente et rationalise la consommation du carburant et des lubrifiants dans l'administration publique.

Améliorer l'offre d'énergie et contrôler les passifs conditionnels dans le secteur

39. L'un des objectifs principaux du PNDES est de relever le défi de l'amélioration rapide de la couverture énergétique afin de faciliter la croissance durant les prochaines années. Des réformes seront mises en œuvre pour continuer à assainir les relations entre l'État, la SONABHY et la SONABEL et assurer la viabilité financière du secteur énergie, profitant de l'environnement propice actuel créé par les prix toujours relativement bas du pétrole. À la fin septembre 2016, les paiements dus à SONABEL se chiffraient à 42 milliards de FCFA pour SONABHY, 39,5 milliards

pour SONABEL, et les arriérés de subvention dus par l'État aux deux sociétés s'élèveraient à 81,6 milliards de FCFA.

40. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre les principales recommandations des audits externes de la SONABHY et de la SONABEL afin d'assurer une gestion financière plus efficace et une réduction des coûts d'opération. Les efforts pour améliorer la transparence vont également se poursuivre. Les situations de trésorerie des deux entreprises vont continuer d'être partagées trimestriellement (bilan résumé et situation de trésorerie), ainsi que les résumés de leurs états financiers après chaque échéance. Pour la mise en œuvre des contrats-plan, les progrès suivants ont été réalisés pour 2016, et un certain nombre d'actions sont prévues pour 2017.

41. En ce qui concerne la SONABHY, les membres statutaires du comité externe de suivi du contrat-plan ont été désignés mais n'ont pas pu se réunir. Néanmoins, le comité interne de suivi a pu faire la situation de mise en œuvre du contrat-plan qui se résume entre autres à :

- la construction du dépôt pétrolier de Péni dont le niveau d'exécution est évalué à 77% à fin septembre 2016 ;
- la construction et la mise en exploitation de deux nouveaux carrousels d'emplissage des bouteilles de gaz en début d'année 2016 au dépôt de Bingo ;
- la signature de la convention d'approvisionnement SONABHY/SONABEL le 16 septembre 2016 ;
- la déduction des frais financiers dus par l'État faite sur les plus-values à reverser au titre du premier semestre 2016 ;

42. Pour la SONABEL, le comité interministériel de suivi et évaluation du contrat-plan est en cours de mise en œuvre. En effet, les représentants des différents ministères, membres dudit comité viennent d'être désignés. Quant au comité interne de suivi évaluation de la SONABEL, il a été mis en place le 20 juin 2016. La désignation prochaine des membres manquants du Comité interministériel, dont son président, permettra le démarrage effectif des activités de suivi-évaluation du contrat plan.

43. La mise en œuvre du protocole d'accord entre l'État burkinabè, la SONABEL et la SONABHY portant relations financières et fixation des prix de cession des hydrocarbures à la SONABEL notamment le point portant prise en charge partielle de la dette de la SONABEL vis-à-vis de la SONABHY a eu les effets suivants sur la situation financière de la SONABEL :

- une baisse des dettes d'exploitation vis-à-vis de la SONABHY de 40 milliards FCFA ce qui entraîne une amélioration de la solvabilité de la société,
- une augmentation des capitaux propres de la SONABEL de ce montant et partant une amélioration de sa structure financière.
- La baisse des prix des combustibles permet à la SONABEL d'honorer les factures de SONABHY aux nouveaux tarifs selon les échéances contractuelles. Les autres dettes

d'exploitations et autres engagements à court terme sont régulièrement payées aux dates prévues.

- Concernant les engagements du gouvernement visant à apurer 40 milliards de FCFA de dettes de la SONABEL envers la SONABHY, la SONABHY a transféré un montant de 5 milliards FCFA en juillet sur les dividendes de 2015 ainsi qu'un montant de 35 milliards de FCFA sur les plus-values réalisées sur le premier semestre 2016.

44. La stratégie du gouvernement est d'accroître la part des énergies renouvelables et importées dans le mix énergétique, et de réduire l'utilisation du diesel en faveur du mazout lourd, ce qui devrait contribuer à réduire les coûts de production de la SONABEL. À cet effet, le gouvernement a décidé de la création de l'Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE) dont les rôles seront les suivants:

- contrôler, encadrer et favoriser le marché des Énergies Renouvelables (ER) et Efficacité Énergétique (EE) ;
- établir une Stratégie Nationale de Promotion de l'Efficacité Énergétique ;
- accompagner, valoriser et piloter les projets d'envergure nationale ;
- fédérer le privé, les ONG et les partenaires techniques et financiers ;
- exécuter des prestations commerciales et toutes autres missions de services publics dans le domaine des ER / EE ;
- soutenir la recherche, l'innovation et la formation dans le domaine des ER / EE.

45. Les mesures adoptées en juin 2016 visant à établir une structure flexible de prix d'achats d'hydrocarbures de la SONABEL à la SONABHY ont déjà eu un impact positif sur la situation financière de la SONABEL et ont réduit les besoins en subvention de l'État pour 2016. En ce qui concerne la SONABEL, les investissements prévus pour faciliter les importations d'énergie des pays voisins ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie solaire vont lui permettre de continuer à diminuer ses coûts de production et améliorer l'offre d'énergie, ce qui pourra faciliter à terme une révision des tarifs d'électricité dans les sens d'une réduction mais aussi d'une plus grande progressivité. Afin d'éviter de nouvelles accumulations de passifs conditionnels envers la SONABHY en cas de hausse des prix mondiaux du pétrole, la mise en œuvre graduelle du mécanisme automatique d'ajustement des prix des hydrocarbures sur le marché domestique est envisagée. À cet effet nous allons préparer un plan de communication pour expliquer l'objectif de cette mesure et la méthode proposée pour l'ajustement des prix à la pompe d'ici à fin décembre 2016. Le mécanisme d'ajustement visera à ce que les prix en vigueur assurent le recouvrement des coûts.

Secteur du coton et diversification de l'agriculture

46. Le gouvernement souhaite restaurer la viabilité du fonds de lissage pour le coton. Le fonds de lissage ne dispose plus de ressources suffisantes pour fonctionner. Le solde disponible sera de 2 076 167 969 FCFA lorsque l'ensemble des trois sociétés cotonnières aura bouclé le reversement de 3,54 FCFA/Kg de coton graine comme ristourne de la campagne 2015/2016 du fait de l'application de la résolution de l'AICB prise en Assemblée Générale du 20 avril 2016 qui a

tenu de compte du soutien exceptionnel au prix d'achat du coton graine accordé par l'État burkinabè. Le besoin du refinancement du Fonds de Lissage se pose avec acuité dans le moyen terme. Selon les recommandations de l'étude (réalisée en décembre 2014) de consolidation du mécanisme et d'identification d'options de renforcement des capacités financières d'intervention du Fonds de Lissage, il faut recourir à une subvention de l'État à hauteur de 23 milliards de FCFA pour donner au Fonds de Lissage la réserve stratégique qui lui manquait au départ et lui permettre de jouer pleinement son rôle. Les prévisions actuelles indiquent que les prix mondiaux devraient se situer dans le couloir de lissage pour la campagne 2016-17. Cependant, la préparation d'une stratégie de réapprovisionnement impliquant tous les acteurs concernés est urgente, compte tenu de l'évolution défavorable à long terme des prix mondiaux. Cette évolution défavorable risque également d'entraîner une augmentation rapide des besoins en subvention de l'État. Pour 2017, Le gouvernement a alloué un soutien de 35 FCFA/Kg de coton graine soit environ 20 milliards de FCFA sur la base d'un objectif de production de 700 000 tonnes de coton graine dans la LFI pour soutenir le prix d'achat plancher du coton graine aux producteurs. Les perspectives défavorables à long terme pour le secteur coton rendent donc impérative une stratégie d'amélioration de valeur ajoutée dans le secteur ainsi que de diversification agricole hors du secteur coton. Cette stratégie représente un volet important de notre PNDES.

Amélioration du suivi Macroéconomique

47. Le gouvernement soutient la mise à jour de l'année de base pour les comptes nationaux. L'enquête sur l'emploi et le secteur informel a été réalisée et l'exploitation des données est en cours. Le gouvernement a également engagé l'étude sur l'orpaillage, dont le démarrage est prévu avant la fin décembre 2016. Les conclusions de cette étude devraient améliorer les analyses dans le cadre de la mise à jour de l'année de base. Des études spécifiques sont également en cours de réalisation en vue d'améliorer l'estimation des comptes nationaux. La nouvelle année de base des comptes nationaux sera l'année 2015 et les travaux de de compilation seront réalisés en 2017, aussi bien selon le SCN 93 que le SCN 2008.

V. MODALITES DU PROGRAMME

48. Dans la perspective de l'extension du présent programme, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 3 du présent memorandum. Le programme sera examiné conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. La septième et dernière revue du programme devrait avoir lieu à partir du 15 mai 2017.

Tableau 1. Burkina Faso: critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, mars 2015-décembre 2016
(milliards FCFA, cumulé à compter du début de l'année; sauf indication contraire)

	2015								2016							
	Sept. ⁶			Met	Déc.			Act.	6-Mar		Juin			Sept. ⁶	Déc.	
	Proj.	Prog. aj.	Réel		Proj.	Prog. aj.	Prog.		Proj.	Prog.	Prog. aj.	Proj.	Prog.	Prog.		
Critères de réalisation quantitatifs																
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale ¹	150.7	164.8	114.6	Met	149.2	152.1	147.5	Observé	56.3	56.3	111.0	164.8	22.6	Observé	87.4	64.7
Plafond du montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ^{2,3}	200	200	n.a.	n.a	200	200	159.9	Observé	200	200	230	230	205	Observé	205	355
Accumulation d'arriérés extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0	0.0	0.0	0.0	0.0	Observé	0	0
Objectifs indicatifs																
Plafond du financement intérieur en dehors de l'administration centrale ⁴	22	22	-48	Observé	29	29	-60.8	Observé	15	15	22	22	-24	Observé	35	50
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris	179.5	155.3	54.0	Observé	163.7	171.5	133.9	Observé	82.4	82.4	164.8	194.0	63.7	Observé	170.2	203.9
Plancher des recettes de l'État	800	800	773	observé	1137	1137	1048	observé	268	268	565	565	610	Observé	900	1262
Plancher des dépenses sociales en faveur de la réduction de	327	327	327	Observé	436	436	437	Observé	118	118	199	199	255	Observé	371	506
Pour mémoire																
Plafond du montant de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État ^{2,3}	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	200	256	256	266	n.a.	266	350

Sources: autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

¹ Défini dans le PAT sur base PNG avant juin 2015, et rétrocession des décaissements prospectifs du FMI comprise.

² À observer de manière continue.

³ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

⁴ À compter de juin 2015, comme définir dans le PAT.

⁵ 90 % du montant du budget.

⁶ Objectif indicatif, sauf pour les critères de réalisation continus.

Tableau 2. Burkina Faso : Repères structurels pour la 6^e revue au titre de la FEC (janvier–juin 2016)

Mesure	Motivation	Date d'achèvement (fin du mois)	Observations
La Direction des enquêtes et de renseignements produira des rapports trimestriels sur ses activités. (DGI)	Améliorer les recettes fiscales en augmentant le nombre et la qualité des contrôles fiscaux	Rapports trimestriels à partir de juin 2016	Observé.
Consolider la segmentation des entreprises, notamment grâce à l'opérationnalisation du nouvel organigramme de la DGI permettant de maîtriser l'assiette fiscale dans la région du centre. (DGI)	Optimiser les recettes fiscales à travers l'élargissement de l'assiette fiscale	Juin 2016	Observé.
Appliquer la réglementation imposant aux grandes et moyennes entreprises d'utiliser la facture normalisée d'ici la fin juin 2016 pour améliorer la traçabilité des opérations réalisées par les contribuables en matière de TVA. (DGI)	Améliorer les recettes fiscales	Juin 2016	Non Observé. Devrait être réalisé d'ici octobre 2016.
Contrôler les contribuables entre la DGI et la DGD à travers l'utilisation du numéro d'identification fiscale en commençant par les grands contribuables et produire des rapports trimestriels sur les résultats et les actions entreprises. (DGI, DGD)	Améliorer les recettes fiscales à partir des recoupements d'informations fiscales	Rapports trimestriels à partir de juin 2016	Observé. Le premier rapport a été achevé en juin.
Fournir la prévision mensuelle des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle, et, sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions. (DGD)	Améliorer le suivi de l'impact de l'installation des scanners, du tracking system et de l'opérationnalisation de SYLVIE	Juin 2016	Observé. Les données sont transmises mensuellement de manière continue.
Maintenir activé le champ 44 pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes	Améliorer les recettes douanières	Juin 2016	Observé.

les déclarations en douane. (DGD)			
Soumettre le rapport d'audit de la dette intérieure pour adoption de ses recommandations par le Conseil des Ministres. (DGTCP)	Améliorer la gestion de trésorerie et l'exécution du budget	Juin 2016	Observé. Le rapport a été remis au Conseil des ministres en juin.
Mettre en place le système de scellés des vannes et de balisage des camions citernes transportant les hydrocarbures (DGD) et en parallèle assurer le boulonnage des trous d'homme en dôme des camions citernes. (SONABHY)	Maîtrise des pertes de quantités d'hydrocarbure en cours de transport	Novembre 2016	Reprogrammé pour décembre 2016.
Produire des comptes annuels audités de 2015 et les rapports financiers trimestriels résumant la situation financière et de la trésorerie à partir de mai 2016. (SONABHY et SONABEL)	Améliorer la transparence et la gestion des entreprises du secteur de l'énergie	Juin 2016	Réalisé avec retard. Les comptes audités des deux entreprises ont été reçus, ainsi que le rapport trimestriel de la SONABEL. Le rapport de la SONABHY a été reçu le 12 septembre 2016
Transfert de dividende exceptionnel de la SONABHY à l'État pour apurement des arriérés de la SONABEL. Le premier transfert de 5 milliards FCFA est exigible en juillet 2016.	Améliorer la viabilité financière de la SONABEL	Juillet 2016	Observé.

Tableau 3. Burkina Faso : Repères Structurels pour la 7^{ème} Revue FEC

Repère	Objectif	Date de mise en oeuvre	Commentaire
Réorganiser le calendrier budgétaire pour avancer la préparation du programme d'investissements publics et adopter une circulaire permanente sur le calendrier budgétaire.	Améliorer l'exécution du budget d'investissement	Décembre 2016	
Rétablir l'interface électronique entre les bases de données de la DGD et la DGI pour réduire la fraude (DGI/DGD).	Accroître la mobilisation des recettes	Décembre 2016	
Finaliser le boulonnage des trous d'hommes sur tous les camions de transport d'hydrocarbures (SONABHY) et installer les scellés et balises électroniques sur les corridors avec le Bénin et le Niger (DGD).	Limiter les pertes de carburant durant le transport	Décembre 2016	Prévu initialement pour novembre 2016
Établir un échange permanent de données entre la DGI et COTECNA pour vérifier les déclarations au titre de l'impôt sur les sociétés (DGI).	Accroître la mobilisation des recettes en élargissant la base	Décembre 2016	
Saisir dans le système SYDONIA 2,600 dossiers manuels pour prise en compte des liquidations dans les recettes douanières (DGD).	Éviter des pertes de recettes douanières dues à des pannes informatiques au 3 ^{ème} trimestre 2016	Décembre 2016	
Adopter une stratégie concernant les dettes intérieures domestiques « irrégulières » selon le rapport de l'ASCE et indiquer les mesures prises concernant la mise en œuvre des autres recommandations de l'ASCE, ainsi que le dernier solde des dettes intérieures « régulières » et « irrégulières ». (DGTCF et DGB).	Améliorer la gestion budgétaire	Décembre 2016	Amendé pour continuer le suivi de la dette intérieure
Préparer un plan de communication pour expliquer l'objectif de la mesure visant à la mise en œuvre graduelle du mécanisme automatique des prix à la pompe et la méthode d'ajustement proposée (CIDPH). Le mécanisme d'ajustement visera à ce que les prix en vigueur assurent le recouvrement des coûts.	Limiter les subventions de l'État sur les carburants	Décembre 2016	
Démarrer l'enquête sur le secteur de l'orpaillage (INSD).	Améliorer la qualité des comptes nationaux et statistiques d'exportations d'or artisanal	Décembre 2016	

Attachement II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) en 2016. Le PAT établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

Conditionalité

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin-juin 2016 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

Définitions

3. **Gouvernement.** Sauf indication contraire, on entend par «gouvernement» l'administration centrale du Burkina Faso; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou tout autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI.

5. **Garanties de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

6. **Concessionnalité de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, une dette est considérée concessionnelle si elle comporte un élément de dons d'au moins 35 %.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5,0%.

7. **Dette extérieure.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de l'UEMOA. Les critères de réalisation pertinents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus

¹ Cette page du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément dons dans un large éventail de montages financiers: .

de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

Critères de réalisation quantitatifs

8. Les critères de réalisation quantitatifs révisés proposés pour 2015 sont les suivants : (i) un plafond sur le financement intérieur net du Trésor tel que défini ci-dessous dans le paragraphe 9 et 10, (ii) un plafond sur l'engagement ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par le gouvernement, tels que définis dans les paragraphes 4 à 7 et (iii) un plafond sur la non-accumulation d'arriérés de paiement au titre du service de la dette.

A. Financement intérieur net du Trésor

9. Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par financement intérieur net la somme (i) du crédit bancaire net au Trésor, comprenant le crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes du Trésor à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes du Trésor à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts du Trésor aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette du Trésor public à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres du Trésor détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres du Trésor détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net au Trésor est calculé sur la base des données fournies par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget du Trésor, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières du Trésor préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

10. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au gouvernement central au programme projeté et réalisé, dons projets et prêts-projets exclus, si l'assistance extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence d'un maximum de 90 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1: Projections d'assistance extérieure au programme (cumulée, milliards de FCFA)		
	Fin septembre 2016	Fin décembre 2016
Dons et prêts	39.9	139.7

11. Le Ministère de l'économie, des finances et du développement transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

12. L'État s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 7 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 6 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques) sauf s'ils sont exclus du Tableau 1 du MPEF. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Il est mesuré sur une base cumulée suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la FEC et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

Dates butoirs pour la communication des informations

13. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux

Critère de réalisation

14. On entend par arriérés extérieurs nouveaux les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

Dates butoirs pour la communication des informations

15. Les données relatives aux soldes en cours, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

Autres objectifs indicatifs quantitatifs

16. Le programme inclut également des objectifs indicatifs portant sur le plafond sur le financement net intérieur au delà du Trésor, le déficit global (base engagement, dons inclus) tels que définis dans le paragraphe 18 ci-après, sur le total des recettes de l'État et, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

A. Financement intérieur net au delà du Trésor

17. En ce qui concerne l'objectif indicatif, on entend par financement intérieur net au delà du Trésor la somme (i) du crédit bancaire net aux organismes publics, comprenant le crédit bancaire net à ces organismes comme défini ci-après, et les autres créances et dettes à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de ces organismes détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de ces organismes à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net aux organismes publics au delà du Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes de ces organismes à l'égard des institutions bancaires nationales. Ceci inclut (i) les dépôts des organismes publics au delà du Trésor à la banque centrale, (ii) les dépôts des organismes publics au delà du Trésor dans les banques commerciales, (iii) les créances des organismes publics au delà du Trésor vis-à-vis les banques commerciales, (iv) les créances de la CCP vis-à-vis les banques commerciales, (v) les autres créances nettes sur le Trésor, (vi) les autres créances nettes sur l'État, (vii) les autres créances net sur l'État (les obligations cautionnées). La dette des organismes publics au delà du Trésor à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres des organismes publics au delà du Trésor détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres des organismes publics au delà du Trésor détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net au delà du Trésor est calculé sur la base des données fournies par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

A. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

18. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est valorisé sur une base engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de : (i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées, (ii) la variation des instances de paiement, et (iii) la variation des dépôts du trésor.

Ajustement

19. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur en dons programme projeté et réalisé, dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections, à concurrence d'un ajustement maximal de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 2 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme réalisée serait plus élevée que le montant projeté.

20. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections. Le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont supérieures aux projections. Cette différence sur le montant sera calculée par rapport aux projections du Tableau 2 ci-après.

Tableau 2: Projections d'assistance extérieure en dons programmes et prêts projets (cumulative, milliards de CFAP)		
	Fin-septembre 2016	Fin-décembre 2016
Dons	39,9	77,6
Prêts	71,8	101,3

B. Total des recettes de l'État

Définition

21. Le total des recettes de l'État est valorisé sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les cellules de recouvrement des recettes par les ministères et institutions. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

C. Définition des dépenses sociales de réduction de la pauvreté

22. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs portant sur des programmes prioritaires identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres budgétaires pour les ministères suivants : Promotion de la Femme et du Genre; Santé ; Action Sociale et Solidarité Nationale ; Éducation Nationale et Alphabétisation ; Agriculture et Sécurité Alimentaire ; Ressources Animales ; Environnement et Développement Durable ; Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi y compris les volets travail et sécurité sociale du ministère de la Fonction Publique du travail et de la Sécurité Sociale; Eau, Aménagement Hydraulique et Assainissement. Elles intègrent également certaines dépenses d'investissement (titre 5) des ministères cités (volet pistes rurales) pour le ministère des

Infrastructures du Désenclavement et du Transport ; (l'électrification rurale pour le ministère de l'énergie) et les dépenses uniquement pour la Communication ; Justice et Droits Humains; Économie et Finances et du ministère des mines, des carrières et l'énergie. A cela s'ajoutent la dotation de la section 98 « Transferts aux collectivités » des ministères de la Santé, de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire ainsi que de l'Education Nationale et l'Alphabétisation. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget, et le seuil indicatif pour le programme sera 90% du montant encadré par l'autorité budgétaire.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

23. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. Ceci constitue un repère structurel. Au sens du programme, les arriérés de paiement intérieurs naissent lorsque la date de paiement intervient plus de 90 jours après le fait générateur d'une dette incontestée envers un tiers, sauf délai plus long stipulé dans les termes et conditions de la transaction. Pour le service de la dette, les arriérés naissent 30 jours après la date échue. Sont considérés comme des arriérés selon cette définition :

- Des échéances de dette non honorées 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre parties (créancier débiteur).
- Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- Des paiements intervenus en contrepartie d'un service fait s'ils arrivent plus de 90 jours après la liquidation des pièces transmises par les fournisseurs.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

24. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la performance dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à leur communiquer les données suivantes, sous forme de document papier et / ou fichier électronique MS Excel, avec les fréquences et dans les délais spécifiés ci-dessous.

Tableau 3. Résumé des Exigences sur le Reportage des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<i>Finances Publiques</i>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MINEFID/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Un rapport trimestriel sur la cohérence des statistiques monétaires concernant la position nette du Trésor avec les données du TOFE sur le financement intérieur net du système bancaire.	MINEFID/BCEAO	Trimestrielle	8 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles.	MINEFID/DGD	Mensuelle	6 semaines
Un rapport trimestriel sur les résultats et les mesures prises pour mettre en place un meilleur contrôle des contribuables en utilisant l'identifiant fiscal unique pour effectuer des vérifications croisées entre la DGI et la DG D, en commençant par les grands contribuables.	MINEFID/DGD/DGI	Trimestrielle	6 semaines
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix	MINEFID	Mensuelle	4 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
f.à.b.- et finissant au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY); avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées			
Un rapport trimestriel accompagné des données mensuelles qui résume la comptabilité de la SONABHY à partir du plus/moins value sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, sa situation de trésorerie et le compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre.	SONABHY/MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Un rapport trimestriel accompagné des données mensuelles qui résume la comptabilité de la SONABEL, sa situation de trésorerie et le compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et appui projet accordé par les partenaires techniques et financiers.	SONABEL/MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Un rapport trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD à travers l'utilisation du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables.	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines
Fournir la prévision mensuelle des recettes douanières par poste de douane sur base	DGD	Mensuelle	6 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions			
Maintenir active le champ 44 pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	DGD		Continuee
Fournir la prévision mensuelle des recettes de la DGI par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions	DGI	Mensuelle	6 semaines
Fournir la prévision mensuelle des recettes de la DGTCP par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle, les réalisations comparées aux prévisions	DGTCP	Mensuelle	6 semaines
<i>Secteur Monétaire</i>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des Paiements</i>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINEFID/INSD	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès révisions	2 semaines

Secteur Réel

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MINEFID	Annuelle	2 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	MINEFID	Mensuelle	2 semaines
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MINEFID		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MINEFID		2 semaines